N.º 153.

Ill.mo Ex.mo Snr

Tendo relatado á V.Ex.a o que houve no dia anterior a apresentação á S.M. Christianissima tocante o lugar que me foi assignado, completarei hoje tudo quanto pertence á aquella circumstancia, tendo a honra de apresentar á V.Ex.a as duas copias juntas, á saber da nota do Encarregado de Negocios da Sardanha ao Ministro dos Negocios Estrangeiros, e a resposta do Ministro.

Deos Guarde á V.Ex.a Paris 11 de Abril 1826.

Ill.mo Ex.mo Snr Visconde de S. Amaro.

P. S. Depois da applicação dada pelo Ministro, o Encarregados de Negocios ad interim tem decidido do lugar que tomarão no circulo, ficando todos á baixo de mim.

Barão da Pedra-branca

Copie.

Paris le 7. Mars 1826.

Monsieur Le Baron. L'audience Diplomatique de ce jour dans la quelle Mr. Le Chargé d'Affaires du Brésil a été présenté au Roi, a donné lieu à un incident que je crois de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Excellence.

Monsieur Le Baron de Laliye, Introducteur des Ambassadeurs, m'a dit, lorsque le chargé d'Affaires du Brésil, Mr. de Pedrabran=ca est entré dans la salle du Throne où le Corps Diplomatique était déjà rassemblé qu'il devait prendre sa place avant moi, parce qu'il était Chargé d'Affaires en titre et que je n'étais que Chargé d'Affaires qui en remplaçait un De Mr. L'Ambassadeur de Sardaigne, que la chose avait été ainsi décidée. J'ai fait observer à Mr. de Laliye qu'en plusieurs occasions des Chargés d'Affaires remplaçant leur Ambassadeur ou Ministre avaient été placés à l'audience Diplomatique avant des Chargés d'Affaires en titre, entre autres Mr. de Schoeppf Chargé d'Affaires de Bavière en l'absence du Ministre qui avait passé avant Mr. de Fabricius, Chargé d'Affaires de Nassau et dernièrement encore Mr. de Coopmanns, remplaçant le Ministre de Danemarck absent, qui a pris sa place avant Mr. Le Chr. Pistoy, Chargé d'Affaires de Grand Duc de Toscane. Mr. de Laliye m'a répondu toutes

l'Ex.ce Mr. Le B.on de Damas, Ministre des Affaires Etrangères.

V. D. D.

que la chose avait été ainsi établie, j'ai dû céder à cette
assertion qui m'était faite patiemment à l'audience de
S. M. C. C. par l'Introducteur des Ambassadeurs. Au sortir
de la salle du Throne j'ai dit à Mr de Lalaing que j'en me
soumettais bien volontiers à tout usage qui se trouverait
déja établi et reconnu à cet égard, je protestais en même
temps contre tout ce qui serait innovation; que j'aurais
l'honneur d'écrire à Votre Excellence sur ce
sujet. Une assertion de Mr de Lalaing ne saurait
aucunement suffire pour établir entre les Chargés d'affaires
une distinction tout à fait inutitée, qui change ce qui a
été statué au Congrès de Vienne, où cette différence n'a
point été faite. Le Corps Diplomatique, témoin de ces
incidents, a été unanime pour trouver cette distinction
contraire à tous les usages observés jusqu'à présent, dans
cette Cour et ailleurs. On ne saurait la justifier non
plus en principe, puisque la nature des fonctions confiées
aux Chargés d'affaires est exactement la même, soit
qu'ils soient accrédités par une lettre de leur Ministre
des Affaires Etrangères, soit qu'ils aient été présentés
par leur Ambassadeur ou Ministre Plénipotentiaire
au Ministre des Affaires Etrangères du pays où ils
résident. J'étais moi-même, Monsieur Le Baron, Chargé
d'affaires en titre près la Cour des Pays Bas, lorsque je fus

désigné pour venir remplacer ici Mr l'Ambassadeur de Sardaigne ; je n'ai point cru devoir ainsi de ma position première et ce n'était pas non plus l'intention qu'avait mon Gouvernement lorsqu'il m'a donné cette preuve de sa confiance. Je pourrais citer bien des exemples de l'opinion reçue sur ce point. Je me recommande en conséquence à votre extrême justice, Monsieur Le Baron, pour que les choses soient replacées à cet égard en conformité avec l'usage suivi jusqu'à ce jour. Vous sentirez que c'est uniquement par considération pour les fonctions que j'ai l'honneur de remplir, et pour ne pas laisser établir de précédents dont on pourrait ensuite me faire un juste sujet de reproches, que je reclame l'attention de Votre Excellence, sur une difficulté qui, quant à moi personnellement est de peu d'importance, et que dans toute autre circonstance je n'aurais pas même remarqué. Je prie Votre Excellence d'agréer &c.

Le Chargé d'Affaires de Sardaigne

(Signé) Le Baron de Vignet.

Copie.

Paris le 2e Mars 1826.

Monsieur le Baron, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer de l'incident qui a eu lieu au dernier cercle Diplomatique, à l'occasion duquel Mr. le Baron de Pedrabrave, Chargé d'Affaires du Brésil a pris parmi les Agens Diplomatiques de la Classe d'après l'Indication qui lui a été donnée par l'Introducteur des Ambassadeurs. Je dois vous prévenir que ce qui s'est passé en cette circonstance est conforme aux usages qui sont suivis à la Cour de France, relativement à MM. les Chargés d'Affaires. Il y a établi une distinction entre ceux qui sont accrédités par lettres de créance de leur Gouvernement et ceux qui sont simplement désignés par l'Ambassadeur ou le Ministre de leur Puissance pour remplir les fonctions pendant leur absence: Elle n'a d'autre effet que de publier officiellement la présentation au Roi des premiers et de ne point faire une pareille mention des autres. Ils doivent aussi prendre rang entre eux selon l'ancienneté de leur séjour et suivant la position particulière ou chacun d'eux se trouve placé. Comme vous remplissez les fonctions de Chargé d'Affaires en France pour la troisième fois depuis 1821, vous avez dû sans doute remarquer, Mr. le Baron, que l'Introducteur des Ambassadeurs a l'attention d'indiquer à chacun de MM. les Chargés d'Affaires lorsqu'il paraît pour la première fois au Cercle Diplomatique, le rang

qu'il doit occuper. Si quelques uns d'eux négligent entre
de l'observer, il s'ensuit réfuter aucune objection fondée
contre l'usage établi. Une pareille disposition seroit légè-
=rement suspecte donner lieu à aucune préférence, et
D'ailleurs chaque Gouvernement est toujours libre de faire
a son gré cette manière, en fixant comme il le juge convenable
la position de ses Chargés d'Affaires. Je dois ajouter que ces expli-
=cations seront les seuls qui y aient donné lieu, servent à
lever tous les doutes sur ce point de Cérémonial, et à prévenir
toute discussion ultérieure sur le rang que Mrs les Chargés d'Affa-
=res doivent observer entre eux lors des réunions du Corps Diplo-
=matique. J'ai l'honneur d'être &.a (Signé)

Le Baron de Damas.

Delamain P.S. J'ai a regretter, Mr. Le Baron, d'avoir contribué à
induire votre Excellence dans l'erreur qui d'abord était venue
à votre esprit; j'étais dans l'erreur, divers antécédents
me sont démontré; il est d'ailleurs bien évident que dans
un cas semblable on pourra agir de réciprocité vis à vis des
Chargés d'Affaires du Roi.

(Signé) Le Baron de Damas

Mr. Le Baron de Vignes, Chargé d'Affaires de Sardaigne